



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DÉCEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.12.07/190

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : TRAVAUX 2

Objet : AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'ITALIE - TRANCHE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation**Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 28**Nombre de
suffrages****exprimés :** 32**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

La route d'Italie se trouve sur la RN 94 et constitue l'entrée de ville pour les automobilistes en provenance de la vallée de la Clarée, de Montgenèvre et de l'Italie.

Les travaux d'aménagement du Champ de Mars réalisés en 2014 ont concerné la RN 94 entre le carrefour giratoire et l'immeuble où se trouve le service de l'urbanisme. Ils ont constitué une première tranche de travaux d'aménagement de cette voie, requalifiant les abords immédiats de la vieille ville mais n'ont pas permis un aménagement complet de l'entrée de ville.

En effet, les 300 mètres qui séparent le panneau d'entrée d'agglomération et le Champ de Mars ne sont pas à la hauteur du site inscrit au patrimoine mondial : la voirie est dégradée, le stationnement n'est pas organisé et de nombreux câbles aériens polluent les perspectives sur la ville.

Il est donc envisagé d'aménager ce secteur dans la continuité des travaux réalisés sur le Champ de Mars et en lien avec la DIRMED qui prendra en charge le goudronnage de la chaussée.

Le projet d'aménagement prévoit :

- Le rétrécissement de la chaussée de façon à limiter les vitesses des véhicules ;
- L'organisation du stationnement pour les riverains et les commerces ;
- Le prolongement du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales ;
- La rénovation complète de l'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications et de distribution d'électricité ;

En raison des travaux de remplacement de la canalisation d'adduction d'eau venant de la source de la Draye programmés à partir de 2019 par la SPL Eau Service Haute Durance, le goudronnage définitif de la chaussée ne devra pas être réalisé entre la chambre de vannes située vers le chalet dit « La Mascotte », où s'arrête la canalisation rénovée, et l'entrée d'agglomération. Seuls les aménagements latéraux et les travaux relatifs aux réseaux y seront effectués.

Le montant des travaux, qui doivent débiter au printemps 2017 et durer 2 mois, est estimé à 350 000,00 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DETR (40%)	140 000 € HT
Région (30%)	105 000 € HT
Ville (30%)	105 000 € HT
Total	350 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 19 DEC. 2016

TRANSMIS LE 19 DEC. 2016

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



